



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF 15^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE LE BILLOT 07 JUN 2020

Le présent règlement particulier sportif complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BOUCLES de SEINE organisateur administratif le dimanche 07 juin 2020, **avec le concours de l'Ecurie SPORT-AUTO ORBECQUOIS** sous le patronage de la commune de Le Billot, une compétition automobile régionale dénommée :

15^{ème} course de côte régionale de LE BILLOT

Cette compétition compte pour : **La Coupe de France de La Montagne 2020 – Coëf.1**

- **Compte pour le Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2020**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du sport automobile de Normandie sous le N° 28 en date du 19 /03/2020 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°221 en date du 19/03/2020

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires SportifsM. AUBERT Marc.....Licence 13/11-4051
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. BOUCHARD Christian....Licence 13/11-35065 Mme LENGLINE Virginie.....Licence 13/14-192460
Directeur de Course	M. FRANCOISE Jackie.....Licence 13/18-115323
Directeur de Course Adjoint	M. HELYE Francis.....Licence 13/05-1752
Directeur de course adjoint Pré-ligne	M. JAMARD Roland.....Licence 13/11-30180
Commissaires Techniques	M. VANACKERE Yves Licence 01/14 - 16710 M. en attente Licence
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme PIERRE Michèle.....Licence 13/03-8342
Chargé des Commissaires de route	M. LEFEBVRE Xavier.....Licence 13/11-179223
Chronométreurs	M. HAREL Hervé.....Licence 13/14-230034 M. MILLET René.....Licence 13/14-47927
Chargé de la mise en place des moyens	M. Olivier BAYEUXLicence 13/11-108022
Médecin responsable	Dr DA LIMA Vitor Martins

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : le MARDI 02 JUN 2020 sans exception, à 0h. (ART.3.1.P)

Publication de la liste des engagés le 03/06/2020 à 0h.

Vérifications administratives le 06/06/2020 de 15h30 à 18h salle des fêtes du Billot, et le 07/06/2020 de 8h à 9h15 précises à salle des fêtes du Billot.

Vérifications techniques le 06/06/2020 de 15h45 à 18h30, site du Parc Naturel, et place salle des fêtes à Le Billot et le 07/06/2020 de 8h à 9h30 place salle des fêtes à Le Billot.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 07/06/2020 à 10h.

Essais non chronométrés : le 07/06/2020 de 8h30 à 10h.

Essais chronométrés : le 07/06/2020 de 10h30 à 12h.

Briefing des commissaires : le 07/06/2020 à 7h15, à Le Billot, parking salle des fêtes

Briefing des pilotes : le 07/06/2020 à 10h15, oral par la D.C. parking salle des fêtes à Le Billot.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course des montées officielles : le 07/06/2020 à 12h30, salle des fêtes, le Billot, panneau d'affichage à l'entrée.

Remise prix : (voir article 10P) 07/06/2020, salle des fêtes de Le Billot, 1/2h après ouverture parc fermé.

Course

- 1^{ère} montée **le 07/06/2020** à partir de 13h45
- 2^{ème} montée **le 07/06/2020** à partir de 15h
- 3^{ème} montée **le 07/06/2020** à partir de 16h
- 4^{ème} montée **le 07/06/2020** à partir de 17h
- (à la discrétion de la direction de course pour dernière montée)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, à salle des fêtes, panneau d'affichage à l'entrée, à Le Billot.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : **le 07/06/2020** à 9h, salle de réunions de la Mairie à Le Billot.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : **le 06 /06/2020**, salle des fêtes à Le Billot de 15h30 à 18h ; et

le 07/07/2020 de 8h à 9h15 à salle des fêtes à Le Billot.

Vérifications techniques : **le 06 /06/2020**, de 15h45 à 18h30, site du Parc naturel, et place salle des fêtes à Le Billot ; **et le 07/06/ 2020 de 8h à 9h30** place salle des fêtes, à Le Billot

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Favril, 14290 La Vespière.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle
soit le 07/06/2020 à **9h30.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants aux essais sera obligatoirement affichée à l'entrée de la salle des fêtes, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont **la réunion est prévue le 07/06/2020 à 9h.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

- Cyril HOYER, Imprimerie Beau Soleil, Z.I. Beausoleil 14290 – La Vespière – Tél. 06.03.98.89.40

jusqu'au impératif **CLOTURE LE MARDI 02 JUIN 2020 inclus (0heure),**

LUNDI 01 JUIN 2020 Férié !

Les droits d'engagement **sont fixés à 180 €, réduits à 90€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et **ayant joint leur règlement pour le 02 juin 2020 à 0 h**, cachet de la poste faisant foi.

Les chèques seront libellés à l'ordre du : **SPORT-AUTO ORBECQUOIS**

**Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés
DES FRAIS DE PARTICIPATION PAR CHEQUE. (Règlementation FFSA)
En cas de règlement EN ESPECES, le chèque SERA RESTITUE lors des vérifications.**

- *_ *_ *_ *_ *_ *_ *_ *_ *

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte .

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3.7 ECHAPPEMENT

Toutes les voitures doivent être équipées d'un silencieux.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

En cas de refus de la publicité organisateur : 180 €. (montant doublé de l'engagement).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Le Billot se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard. - Départ : sur D.39 au pied de la côte.

Arrivée : sur la D.39 à Le Billot. Tous les concurrents devront rejoindre le site du Parc naturel, véhicules prêts à redescendre sous les ordres de la direction de course.

Longueur du parcours 1.800 m

Modalités de retour au départ : En file indienne, sous les ordres de la Direction de course.

Parc d'arrivée : site du Parc naturel, à Le Billot.

6.2P.- ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après avoir été mis en pré-grille au niveau du site Parc Naturel à Le Billot.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D.39

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le 05/06/2020, 9h : Parc concurrent situé Site du Parc Naturel à Le Billot, remorques comprises

6.6P. PARC FERME FINAL

Parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Site du Parc Naturel.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot.
- pendant les essais et la course à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Salle des fêtes à Le Billot de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h.

Permanence : 06 77 64 81 65

Organisateurs : 06.03.98.89.40- 06.14.42.51.67

Centre de secours le plus proche : Pompiers, rue des Tanneries, 14170 – Saint-Pierre-s/Dives- n°18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing oral par la direction de course (voir article 1.2P) – Briefing commissaires avant les essais, parking près de la salle des fêtes à Le Billot. La présence des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Challenge Maxime BERTRAND

1 Trophée sera remis aux 5 Premiers du GROUPE FC.

- - - - -

REMISE PRIX - La remise des prix se déroulera **le 07/06/2020**, salle des fêtes, à Le Billot, 1/2h après l'ouverture du Parc Fermé, salle des fêtes de Le Billot.

-- Coupe aux 5 premiers du scratch

– Coupe au premier de chaque classe

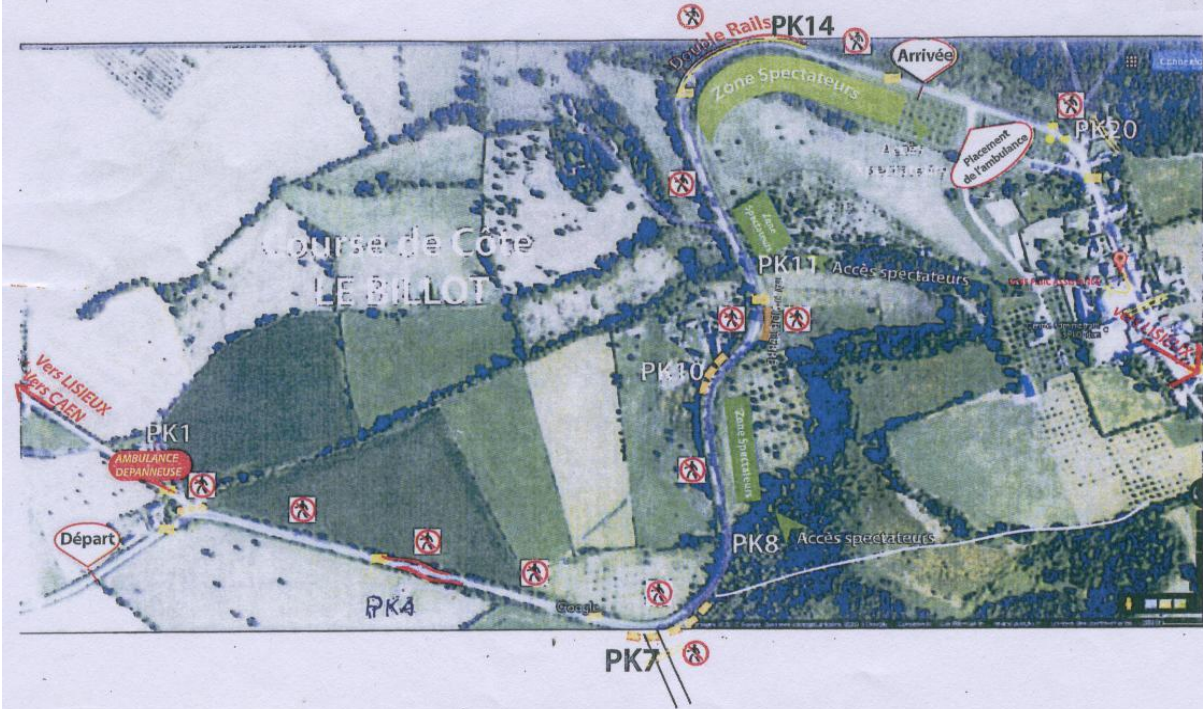
– Coupe à la 1ère féminine.

1 coupe à 2 commissaires par tirage au sort.

1 coupe à **tout pilote classé et présent** à la remise des prix.

Aucune coupe ne sera remise au pilote absent et non excusé, auprès de l'un des organisateurs.

PLAN GENERAL Côte LE BILLOT



REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE